SWIMMING
CANADA
NATATION

# CRITÈRES DE NOMINATION DES NAGEURS ET ENTRAINEURS
## Révisé le 26 août, 2019 et le 6 janvier, 2020
## Jeux olympiques de Tokyo 2020 – Natation en piscine

| | |
|---|---|
| **Dates de la tournée :** | 10 juillet au 3 août 2020 |
| **Dates de la compétition :** | 25 juillet au 2 août 2020 |
| **Lieu :** | *Camp :* Wakayama, Japon<br>*Compétition :* Tokyo, Japon |
| **Taille de l'équipe :** | Un maximum de 28 nageurs et de 28 nageuses sera nommé.<br>Maximum de deux nageurs par épreuve, par genre<br>Maximum d'une équipe de relais par épreuve (hommes, femmes, mixtes) |
| **Chef d'équipe :** | Le directeur de la haute performance de Natation Canada sera le chef d'équipe |
| **Entraineur-chef :** | L'entraineur sénior du programme olympique de Natation Canada sera l'entraineur-chef de l'équipe. |
| **Entraineurs :** | Jusqu'à six (6) entraineurs seront désignés pour la nomination. Le nombre dépendra de la distribution des accréditations du comité olympique canadien (COC). |
| **Évènements de nomination :** | Essais canadiens de natation 2020, 30 mars au 5 avril 2020<br>18es Championnats du monde FINA 2019, Gwangju (COR), 21 au 28 juillet 2019.<br>Autres Évènements de qualification approuvés par la FINA : Applicable seulement à la section III. Critère de nomination, priorité 8. |

**Note :** Le système de qualification a été présenté par le CIO et la FINA pour les Jeux de la XXXII olympiade – épreuves de natation à Tokyo 2020. La nomination est sujette au système de qualification.
***Types d'attribution de places de qualification*** *: La place de qualification est attribuée au nom de l'athlète pour les épreuves individuelles. La place de qualification est attribuée au comité olympique national (CON) pour les épreuves de relais.*

---

### I. INTRODUCTION

Le but de ce document est d'établir les critères qui seront utilisés par Natation Canada pour la nomination des nageurs et des entraineurs auprès du Comité olympique canadien (COC) aux fins d'inclusion à l'équipe olympique canadienne de Tokyo 2020.

### II. INFORMATION GÉNÉRALE – Nageurs

Seuls les nageurs identifiés par ces critères seront considérés pour la nomination. Les conditions suivantes doivent être respectées afin d'être admissibles à la nomination pour l'équipe des Jeux olympiques de Tokyo 2020 :

1. Un nageur doit pouvoir représenter le Canada selon les exigences d'admissibilité établies par la FINA (GR1, GR2), Natation Canada (CRG 1.2.1), et le comité international olympique (CIO).
2. Un nageur doit détenir un passeport canadien en date du 1er février 2020, n'expirant pas avant le 9 février 2021.
3. Quand un nageur est un citoyen canadien demeurant de manière permanente à l'extérieur du Canada, il doit être inscrit directement auprès de Natation Canada ou avec un club inscrit auprès de Natation Canada, selon les règlements de Natation Canada (CGR 1.2.1).

4. Un nageur doit se déclarer admissible à la nomination avant la date limite d'inscription à l'évènement de nomination' Essais canadiens de natation 2020 (mardi le 17 mars, 2020), en utilisant le formulaire de déclaration de disponibilité. Un nageur qui ne se déclare pas disponible avant cette date limite peut ne pas être pris en considération pour nomination pour cette compétition.
5. Les nageurs en nomination doivent signer, retourner et se conformer à l'Entente de l'athlète du COC et le formulaire d'admissibilité pour Tokyo 2020 au plus tard le 1er juillet 2020. Ces deux formulaires seront remis à chaque nageur nommé au moment de sa nomination sur l'équipe canadienne des Jeux olympiques de Tokyo 2020.
6. Les nageurs nommés doivent signer leur Entente de l'athlète de Natation Canada 2019-2020 avant le 1er juin 2020. Si le nageur a moins de 18 ans, le parent ou le tuteur devra cosigner cette entente. Une copie de l'Entente des athlètes sera remise à chaque nageur nommé au moment de sa nomination sur l'équipe canadienne des Jeux olympiques de Tokyo 2020.
7. À la conclusion des Essais canadiens de natation 2020, les nageurs nommés, incluant les nominations provisoires, devront assister aux réunions Post-Essais (dates et lieu à confirmer). Les détails seront communiqués avant la conclusion des Essais canadiens de natation 2020. Les nageurs doivent planifier et réserver leurs vols en conséquence. Natation Canada n'est pas responsable des coûts pour les changements de vols.
8. La nomination ne garantit pas la sélection. La sélection est sujette à l'approbation du Comité olympique canadien. Natation Canada soumettra les nominations au Comité olympique canadien au plus tard le 22 juin 2020. Après cette date, le comité de sélection du Comité olympique canadien se réunira pour examiner et, lorsqu'approprié, approuver les nominations.
9. La nomination et la sélection subséquente ne garantissent pas l'inscription dans une épreuve précise. Les inscriptions individuelles et la composition des équipes des relais seront déterminées par le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraineur-chef. Tous les nageurs nommés sont admissibles à la sélection pour les relais.
10. Seules les performances dans les épreuves olympiques, comme décrit dans le système de qualification, sont admissibles à des fins de sélections.
11. Uniquement les performances dans les épreuves individuelles en finales « A » à l'évènement de nomination sont admissibles aux fins de nomination dans les épreuves individuelles. Les seules exceptions sont : A. les épreuves finales par le temps, dans lesquels cas toutes les performances seront prises en considération aux fins de nomination, et B. les résultats considérés dans la section III, Priorité 8.
12. Si la nomination est refusée, la performance du nageur qui refuse sera rejetée aux fins de ces critères.
13. Les nageurs nommés doivent s'engager à participer au camp de l'équipe olympique de Natation Canada dimanche 17 mai au samedi 23 mai 2020 à Toronto et/ou aux activités de relais seulement (détails à confirmer).

## III. CRITÈRES DE NOMINATION – Nageurs

**Priorité 1 – Épreuve individuelle, Nomination 1 :**

Les résultats du premier et du deuxième nageur en finale A atteignant le temps de qualification olympique (TQO « A ») (annexe A) aux Essais canadiens de natation 2020 seront classés au côté du temps réalisé en finale par le Canadien médaillé le mieux classé atteignant le TQO « A » aux 18es Championnats du monde FINA 2019. Les deux nageurs les mieux classés dans cette liste seront nommés.

**NOTE :** À la priorité 1, là où le temps d'un médaillé aux 18es Championnats du monde FINA 2019 se classe parmi les 2 meilleurs aux Essais canadiens de natation 2020, une vérification de la performance sera requise pour que le temps nagé aux Championnats du monde soit considéré admissible à l'inclusion au classement. La démarche de vérification exige que le nageur participant à l'épreuve en question aux Essais canadiens de natation 2020 et réussissant un temps en finale A à l'intérieur de 1,0 % de sa performance médaillée aux 18es Championnats du monde FINA 2019. Si le nageur n'arrive pas à produire une performance à moins de 1,0 % de sa performance médaillée aux 18es Championnats du monde FINA 2019, leur performance médaillée aux 18es Championnats du monde FINA 2019 ne sera pas considéré dans le processus de nomination.

**Priorité 2 – Épreuve individuelle, Nomination 2 :**
Là où il reste des places après la priorité 1, tous les médaillés des 18es Championnats du monde FINA 2019 dans une épreuve olympique individuelle qui répondent au TQO « A » (annexe A) et qui auront soumis une requête de blessure/maladie pour la considération de performance dans l'épreuve en question seront pris en considération pour la nomination discrétionnaire, selon la section VI de ce document.

***Note d'introduction concernant les nominations des relais***
*Les équipes de relais de Natation Canada terminant dans les 12 meilleurs lors des préliminaires aux 18es Championnats du monde FINA 2019, qualifieront ce relais pour les Jeux olympiques comme confirmé par la FINA aux CON/FN à la date de publication du 31 août 2019. Une fois disponibles, les résultats des épreuves de relais des 18es Championnats du monde FINA 2019 seront ajoutés à ce document dans une annexe. (annexe C)*

*Si une équipe de relais de Natation Canada ne terminait pas parmi les 12 meilleurs lors des préliminaires aux 18es Championnats du monde FINA 2019, le directeur de la haute performance pourrait, à sa seule discrétion, déterminer qu'un essai de temps pour le relais en question sera nagé lors des Essais canadiens de natation 2020 afin de réaliser un temps admissible aux classements mondiaux de la FINA et pour la considération provisoire dans les classements mondiaux de la FINA au 31 mai 2020.*

**Priorité 3 – Nomination des relais libre 1 :**
Les quatre (4) premiers nageurs aux épreuves du 100 m et du 200 m libre aux Essais canadiens de natation 2020 en plus de la performance du nageur ayant remporté la meilleure médaille aux 18es Championnats du monde FINA 2019 nommé à la priorité 1 seront classés et les quatre (4) meilleurs seront nommés. Les nageurs nommés comme nageurs de relais seulement doivent avoir atteint le temps de sélection olympique (TSO "B") (annexe A) dans l'épreuve pour laquelle ils sont nommés.

**Priorité 4 – Relais QN, Nomination 1 :**
Là où aucun nageur n'est nommé au 100 m dos, brasse, papillon et libre hommes ou femmes aux priorités 1 à 3, le directeur de la haute performance de Natation Canada pourra, à sa seule discrétion, nommé un nageur additionnel pour le relais approprié. Les nageurs nommés comme nageurs de relais seulement doivent atteindre le TSO « B » (annexe A) dans l'épreuve pour laquelle ils sont nommés.

**Priorité 5 – Relais libre et QN, Nomination 2 :**
Si le directeur de la haute performance de Natation Canada déterminait qu'un essai de temps de relais devait avoir lieu, et qu'après cet essai de temps ait lieu aux Essais canadiens de natation 2020, les nageurs seraient nommés de manière provisoire si le temps enregistré place l'équipe dans les 12 meilleurs des résultats préliminaires aux 18es Championnats du monde FINA 2019, à Gwangju, COR. Il s'agit d'une nomination provisoire sujette à l'approbation et à l'invitation de la FINA.

**Priorité 6 – Relais libre et QN, Nomination 3 :**
À la conclusion des Essais canadiens de natation 2020, le directeur de la haute performance pourra, à sa seule discrétion, nommer des nageurs additionnels sur l'équipe afin d'optimiser les épreuves de relais. Les nageurs doivent avoir atteint le TSO « B » (annexe A) lors des Essais canadiens de natation.

**Priorité 7 – Épreuve individuelle, Nomination 3 :**
Si la taille maximale de l'équipe n'a pas été atteinte, et qu'aucun nageur n'a atteint le standard TQO « A » (annexe A) dans une épreuve individuelle aux Essais canadiens de natation 2020, le nageur le mieux classé qui a atteint le temps de nomination olympique de Natation Canada (annexe A) sera nommé. Il s'agit d'une nomination provisoire sujette à l'approbation et à l'invitation de la FINA.

**Priorité 8 – Épreuve individuelle, Nomination 4 :**
Le directeur de la haute performance de Natation Canada, à sa seule discrétion, pourra nommer des nageurs admissibles qui ont réussi un TQO « A » lors d'un évènement de qualification olympique approuvé par la FINA entre le 1er mars 2019 et le 30 mars 2020, dans une épreuve où il n'y a eu aucune nomination ou qu'un seul nageur n'est nommé avec le TQO « A » aux priorités 1 à 7 et où des nageurs additionnels pourront être nommés à la priorité 8. Les nageurs sollicitant une « considération de performance » selon la section VI seront aussi pris en considération dans cette priorité. La priorité 8 ne sera pas utilisée pour retrancher un nageur précédemment mis en nomination dans les Priorités 1-7.

**Les places non réclamées après les Priorités 1 à 8 demeureront vacantes.**

## IV. BRIS D'ÉGALITÉ – Nageurs

1. S'il y a une égalité dans la démarche de nomination des nageurs à la suite des performances aux Essais canadiens de natation, ou à la meilleure médaille remportée aux 18es Championnats du monde FINA 2019, les temps réalisés en préliminaire de ces nageurs seront utilisés pour briser l'égalité. Si l'égalité persiste, une nage bris d'égalité aura lieu à un moment convenu mutuellement par les nageurs et les entraineurs. Si une course de bris d'égalité ne peut être acceptée dans un délai déterminé par le comité de sélection de Natation Canada, le comité de sélection et le directeur de la haute performance de Natation Canada auront alors l'entière discrétion pour déterminer une méthode de bris d'égalité qu'ils appliqueront.

## V. SUBSTITUTS – Nageurs

1. Nageurs et qui ne sont pas déjà en nomination dans l'équipe, dont le temps respecte le temps de qualification olympique (TQO « A ») (annexe A), mais qui ne peuvent pas être mis en nomination à cause des limites de quota, seront pris en considération comme substituts dans ces épreuves en question. Les substituts ne sont pas formellement annoncés et ne seront pas considérés membres de l'équipe. Les substituts sont sujets à tous les règlements décrits dans ce document, incluant la Clause VII d'Aptitude compétitive.

## VI. NOMINATION DISCRÉTIONNAIRE – Nageurs

1. Dans le cas où une blessure, une maladie ou des circonstances imprévisibles de nature importante nuisent à la préparation d'un nageur pour les Essais canadiens de natation 2020, ou empêchent un nageur de participer aux Essais canadiens de natation 2020, un nageur pourra soumettre une Demande de prise en considération de performance. Tout temps d'épreuve en piscine soumis pour une telle demande doit avoir été réussi entre le 1er mars 2019 et le 30 mars 2020 dans une compétition de qualification olympique approuvée de la FINA.
   a. La date limite pour la demande de prise en considération pour blessure, maladie ou circonstances imprévisibles survenues avant le début des Essais canadiens de natation 2020 selon cette clause est 24 heures avant le début des Essais canadiens de natation 2020 et elle doit être envoyée directement au comité de sélection de Natation Canada (a/s Iain McDonald – imcdonald@swimming.ca). La demande doit inclure :
      i. Un formulaire entièrement rempli de Demande de prise en considération de performance (Annexe B)
      ii. Une lettre d'un médecin expliquant la blessure, la maladie, etc., et le temps de récupération prévu.
      iii. Une lettre de l'entraineur personnel du nageur expliquant l'impact de la blessure, maladie, etc., sur l'entraînement avant les Essais canadiens de natation 2020 et le plan d'entraînement après les Essais canadiens de natation 2020.
   b. Si la blessure, la maladie ou les circonstances imprévisibles se produisent durant les Essais canadiens de natation 2020, la date limite pour soumettre une demande de prise en considération est 2 heures avant le début des rondes préliminaires de l'épreuve en question. Les nageurs dans cette situation doivent immédiatement soumettre un formulaire de Demande de prise en considération de performance (Annexe

B) et être examinés par le médecin de l'équipe nationale ou son remplaçant présent aux Essais canadiens de natation 2020.

2. Toutes les demandes de mise en nomination reçues ne seront prises en considération qu'après la fin des Essais canadiens de natation 2020.
3. Le directeur de la haute performance de Natation Canada rencontrera le comité de sélection de Natation Canada pour étudier les demandes de prise en considération de performance. Le directeur de la haute performance de Natation Canada aura la seule discrétion pour mettre en nomination ou non un nageur selon la section de nomination discrétionnaire.
4. Toutes les décisions du directeur de la haute performance de Natation Canada seront finales.

## VII. APTITUDE COMPÉTITIVE – Nageurs

1. « L'aptitude compétitive » est définie comme la capacité de l'athlète (nageur) de réussir une (des) performance(s) égale(s) ou supérieure(s) lors de la compétition prévue, comparativement à la (les) performance(s) que l'athlète a réussie(s) en qualification.

2. Les nageurs qui ne demeurent pas aptes à la compétition à cause d'un manque de forme, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe. Les athlètes et leurs entraineurs personnels doivent immédiatement rapporter une blessure, une maladie ou un changement dans l'entraînement qui peut affecter leur capacité de concourir à leur plus haut niveau aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 au directeur de la haute performance et à l'entraineur-chef de l'équipe par courriel.

3. La décision ultime sur l'aptitude compétitive sera prise de concert par directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraineur-chef de l'équipe une fois la nomination complète. Ces deux personnes auront l'absolue discrétion sur les facteurs pris en considération pour la décision ultime.

4. Dans le cas de blessures ou de maladies, le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraineur-chef de l'équipe prendront en considération les recommandations faites par le médecin de l'équipe nationale pour la décision ultime.

5. Les nageurs blessés ou malades pourront devoir faire leurs preuves dans un test d'aptitude déterminé par le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraineur-chef de l'équipe en consultation avec l'entraineur personnel de l'athlète. Ce test se composera d'une performance contrôlée comme lors d'une compétition ou un test ou un essai observé. Ces nageurs ne voyageront pas avec l'équipe tant que cette exigence ne sera pas satisfaite. S'il est déterminé que le nageur n'est pas prêt pour la compétition une fois sur place à la compétition, on peut lui demander de retourner immédiatement chez lui.

## VIII. RETRAIT D'UN NAGEUR DE L'ÉQUIPE

1. Natation Canada peut, en tout temps, disqualifier un nageur de la prise en considération pour la nomination dans l'équipe canadienne des Jeux olympiques de Tokyo 2020 ou retirer un nageur après nomination en raison du comportement passé ou actuel du nageur ne respectant pas le code de conduite de Natation Canada. Un exemplaire de ce document sera remis sur demande.

2. Un nageur sera retiré de la prise en considération pour la nomination à l'équipe canadienne des Jeux olympiques de Tokyo 2020 ou retiré après la nomination s'il est trouvé en violation de la politique ou de la procédure antidopage décrite par Natation Canada, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

3. Avant la nomination de l'équipe au COC, Natation Canada aura l'autorité finale concernant le retrait des athlètes. Après la nomination, tout retrait sera sujet à l'approbation du comité de sélection du COC.

## IX. INFORMATION GÉNÉRALE – Entraineurs

1. Pour être admissible pour la nomination un entraineur doit :
   a. Avoir été résident du Canada et dûment employé comme entraineur de natation par une organisation affiliée de Natation Canada pendant 90 jours avant la première journée de la compétition de nomination.
   b. Être un entraineur dûment inscrit et en règle de l'Association Canadienne des Entraineurs et Instructeurs de Natation (ACEIN) et de Natation Canada en date du 15 mars 2020.
   c. Avoir au moins un niveau 3 en formation du PNCE ou être entraineur professionnel agréé du service des entraineurs professionnels de l'Association canadienne des entraineurs.
   d. Fournir une vérification de dossier de police valide (VDP) valide à Natation Canada.
   e. Détenir un passeport valide pour voyager au Japon et obtenir un VISA traité au Canada n'expirant pas avant le 9 février 2021.
   f. Se déclarer disponible à la nomination avant la date limite d'inscription des Essais canadiens d'eau libre 2020 (mardi le 17 mars, 2020), en utilisant le formulaire de déclaration de disponibilité. Un entraineur qui ne se déclare pas admissible avant cette date limite peut ne pas être pris en considération à être sélectionné pour cette compétition.
   g. Satisfaire aux obligations du Programme canadien d'antidopage (PCA) et de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et n'a jamais commis d'infraction aux codes du PCA ou de l'AMA.

2. Tous les entraineurs identifiés par ces critères doivent devenir membre du département des entraineurs professionnels de l'Association canadienne des entraineurs en date du 15 mars 2020, soit en tant qu'entraineur professionnel agréé ou comme entraineur enregistré.

3. Tous les entraineurs identifiés par ces critères doivent signer l'entente du personnel de Natation Canada avant le 1er juin 2020. Ne pas le faire sera considéré comme un refus officiel de la sélection par l'entraineur. Une copie de l'Entente du personnel sera remise à chaque entraineur nommé au moment de sa nomination sur l'équipe olympique canadienne de Tokyo 2020.

4. La nomination ne garantit pas la sélection. La sélection est sujette à l'approbation du Comité olympique canadien. Natation Canada soumettra les nominations au Comité olympique canadien au plus tard le 1 juillet 2020. Après cette date, le comité de sélection du Comité olympique canadien examinera et, lorsqu'approprié, approuvera les nominations.

## X. NOMINATION – Entraineurs

1. Le directeur de la haute performance de Natation Canada a l'autorité et la seule discrétion pour la nomination des six (6) entraineurs.

2. Le nombre d'entraineurs nommés dépend du nombre d'accréditations attribuées à Natation Canada par le comité olympique canadien (COC).

## XI. AMENDEMENTS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES

**Circonstances imprévisibles**

1. Si le comité de sélection de Natation Canada détermine que des circonstances inattendues ou inhabituelles se sont produites au cours de la procédure d'application de ces critères, le comité de sélection aura l'entière et absolue discrétion pour trouver une solution à la situation comme il le juge bon en tenant compte des éléments et des circonstances qu'il juge pertinents.
2. Toute utilisation de cette discrétion sera sujette aux principes de justice de la Loi administrative canadienne.

**Changements à ce document**

3. Natation Canada se réserve le droit d'apporter des changements à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires. Aucun de ces changements ne sera fait après le début des Essais canadiens de natation 2020 sauf si les changements concernent le comité de sélection de Natation Canada exerçant sa discrétion selon les dispositions des « circonstances inattendues » ci-dessus.
4. Natation Canada se réserve le droit de réviser et de modifier ces critères de nomination ou décisions concernant la procédure de mise en nomination dans le cas de changements aux règlements ou à la politique de la FINA, ou du CIO qui affectent les critères décrits dans ce document.
5. Tout changement à ces critères de nomination sera communiqué directement à tous les nageurs et entraineurs de Natation Canada et aussitôt publié dans le site Internet de Natation Canada.

## XII. APPELS

La « politique de plaines, actions disciplinaires et résolutions de différends » de Natation Canada et la « politique d'appels » de Natation Canada régissent toutes les décisions prises par Natation Canada, incluant les points concernant la nomination. Pour obtenir un exemplaire de ces politiques, veuillez communiquer avec Natation Canada ou suivre le lien :
https://swimming.ca/en/resources/board-governance/board-policies/.

---

*Ces critères ont été dûment créés et approuvés par le comité de sélection de Natation Canada, lequel, selon son mandat, a été correctement délégué pour effectuer cette tâche par le directeur général de Natation Canada.*

***Contact : pour toutes questions ou clarification concernant le contenu de ce document, contactez Kirsty Hahto à khahto@swimming.ca***

SWIMMING CANADA NATATION

## ANNEXE A :

### Temps de qualification olympique

| Temps de qualification olympique – Hommes TQO « A » | Temps de nomination olympique de Natation Canada – Hommes | Temps de sélection olympique – Hommes TSO « B » | Épreuve | Temps de qualification olympique – Femmes TQO « A » | Temps de nomination olympique de Natation Canada – Femmes | Temps de sélection olympique – Femmes TSO « B » |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 22.01 | 22.12 | 22.67 | 50 libre | 24.77 | 24.89 | 25.51 |
| 48.57 | 48.81 | 50.03 | 100 libre | 54.38 | 54.65 | 56.01 |
| 1:47. 02 | 1:47. 56 | 1:50. 23 | 200 libre | 1:57. 28 | 1:57. 87 | 2:00 .80 |
| 3:46. 78 | 3:47. 91 | 3:53. 58 | 400 libre | 4:07. 90 | 4:09. 14 | 4:15. 34 |
| 7:54. 31 | 7:56. 68 | 8:08. 54 | 800 libre | 8:33. 36 | 8:35. 93 | 8:48. 76 |
| 15:00 .99 | 15:05. 49 | 15:28. 02 | 1500 libre | 16:32. 04 | 16:37. 00 | 17:01. 80 |
| 53.85 | 54.12 | 55.47 | 100 dos | 1:00 .25 | 1:00 .55 | 1:02. 06 |
| 1:57. 50 | 1:58. 09 | 2:01. 03 | 200 dos | 2:10. 39 | 2:11. 04 | 2:14. 30 |
| 59.93 | 1:00 .23 | 1:01. 73 | 100 brasse | 1:07. 07 | 1:07. 41 | 1:09. 08 |
| 2:10. 35 | 2:11. 00 | 2:14. 26 | 200 brasse | 2:25. 52 | 2:26. 25 | 2:29. 89 |
| 51.96 | 52.22 | 53.32 | 100 papillon | 57.92 | 58.21 | 59.66 |
| 1:56. 48 | 1:57. 06 | 1:59. 97 | 200 papillon | 2:08. 43 | 2:09. 07 | 2:12. 28 |
| 1:59. 67 | 2:00 .27 | 2:03. 26 | 200 QNI | 2:12. 56 | 2:13. 22 | 2:16. 54 |
| 4:15. 84 | 4:17. 12 | 4:21. 46 | 400 QNI | 4:38. 53 | 4:39. 92 | 4:46. 89 |

SWIMMING CANADA NATATION

**ANNEXE B**

Demande de prise en considération de performance – Page 1/2

Nom : _____

Date de soumission : _____

Pouvez-vous participer aux essais (O ou N) : _____

Décrivez brièvement la blessure, la malade ou la circonstance imprévisible :

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Veuillez identifier l'(es)équipe(s) pour la (es) quelle(s) vous voulez être pris en considération :

_____
_____
_____

Épreuve(s) à considérer : _____

Avez-vous terminé dans le top 3 de cette épreuve aux 18es Championnats du monde FINA 2019, Gwangju (COR), 21 au 28 juillet 2019 (Oui ou Non) : _____

Record personnel dans l'épreuve, veuillez aussi inclure la date et l'endroit où le record personnel a été réussi* :

_____
_____
_____
_____

*Prenez note que pour la nomination pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020 uniquement les temps affichés entre le 1er mars 2019 et le 20 mars 2020 dans des compétitions de qualification approuvées de la FINA seront pris en considération.

Signature : _____

Signature du parent ou du tuteur (si le nageur a moins de 19 ans) : _____

Une fois complété, veuillez envoyer ce formulaire avec des lettres de votre médecin et de votre entraineur telles que décrites à la section VI – Nominations discrétionnaires à Iain McDonald (imcdonald@swimming.ca).

---

Avis de réception :

Ce formulaire a été reçu par Natation Canada le (date et heure) : _____

Formulaire reçu par : _____ Signature : _____

SWIMMING
CANADA
NATATION

**ANNEXE « B »**

Demande de prise en considération de performance – Page 2/2

Dans le cas où la blessure, la maladie ou une circonstance imprévisible se produit aux Essais, la section suivante doit être remplie par le médecin de l'équipe nationale de Natation Canada ou son remplaçant :

Remarques du médecin :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Date et heure : _____

Nom du médecin : _____

Signature : _____

# FINA WORLD CHAMPIONSHIPS - GWANGJU 2019
## TOP 12 RELAY TEAMS

Appendix C / Annexe C

### Women 4x100m Freestyle Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | AUS | 3:30.21 | F |
| 2 | USA | 3:31.02 | F |
| 3 | CAN | 3:31.78 | F |
| 4 | NED | 3:35.32 | F |
| 5 | CHN | 3:35.83 | F |
| 6 | SWE | 3:36.33 | F |
| 7 | JPN | 3:36.79 | F |
| 8 | GER | 3:39.07 | F |
| 9 | RUS | 3:38.94 | H |
| 10 | HKG | 3:40.40 | H |
| 11 | CZE | 3:40.78 | H |
| 12 | POL | 3:41.01 | H |

### Men 4x100m Freestyle Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | USA | 3:09.06 | F |
| 2 | RUS | 3:09.97 | F |
| 3 | AUS | 3:11.22 | F |
| 4 | ITA | 3:11.39 | F |
| 5 | GBR | 3:11.81 | F |
| 6 | BRA | 3:11.99 | F |
| 7 | HUN | 3:12.85 | F |
| 8 | FRA | 3:13.34 | F |
| 9 | JPN | 3:14.16 | H |
| 10 | GRE | 3:14.44 | H |
| 11 | GER | 3:14.58 | H |
| 12 | POL | 3:14.78 | H |

### Women 4x200m Freestyle Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | AUS | 7:41.50 | F |
| 2 | USA | 7:41.87 | F |
| 3 | CAN | 7:44.35 | F |
| 4 | CHN | 7:46.22 | F |
| 5 | RUS | 7:48.25 | F |
| 6 | HUN | 7:54.57 | F |
| 7 | GER | 7:55.63 | F |
| 8 | JPN | 7:56.31 | F |
| 9 | POL | 8:01.70 | H |
| 10 | NZL | 8:03.28 | H |
| 11 | HKG | 8:04.98 | H |
| 12 | KOR | 8:08.38 | H |

### Men 4x200m Freestyle Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | AUS | 7:00.85 | F |
| 2 | RUS | 7:01.81 | F |
| 3 | USA | 7:01.98 | F |
| 4 | ITA | 7:02.01 | F |
| 5 | GBR | 7:02.04 | F |
| 6 | CHN | 7:04.74 | F |
| 7 | BRA | 7:07.64 | F |
| 8 | GER | 7:07.65 | F |
| 9 | JPN | 7:09.23 | H |
| 10 | ISR | 7:11.99 | H |
| 11 | POL | 7:12.01 | H |
| 12 | SUI | 7:12.08 | H |

### Women 4x100m Medley Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | USA | 3:50.40 | F |
| 2 | AUS | 3:53.42 | F |
| 3 | CAN | 3:53.58 | F |
| 4 | ITA | 3:56.50 | F |
| 5 | CHN | 3:57.11 | F |
| 6 | JPN | 3:58.14 | F |
| 7 | SWE | 3:58.39 | F |
| 8 | GBR | 3:59.38 | F |
| 9 | GER | 4:00.91 | H |
| 10 | NED | 4:01.42 | H |
| 11 | SUI | 4:01.85 | H |
| 12 | RUS | 4:02.26 | H |

### Men 4x100m Medley Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | GBR | 3:28.10 | F |
| 2 | USA | 3:28.45 | F |
| 3 | RUS | 3:28.81 | F |
| 4 | JPN | 3:30.35 | F |
| 5 | AUS | 3:30.42 | F |
| 6 | BRA | 3:30.86 | F |
| 7 | CHN | 3:31.61 | F |
| 8 | GER | 3:32.86 | F |
| 9 | BLR | 3:34.56 | H |
| 10 | CAN | 3:34.79 | H |
| 11 | LTU | 3:34.88 | H |
| 12 | HUN | 3:35.11 | H |

# FINA WORLD CHAMPIONSHIPS - GWANGJU 2019
## TOP 12 RELAYS

### Mixed 4x100m Medley Relay

| Rank | Country | Time | |
|---|---|---|---|
| 1 | AUS | 3:39.08 | F |
| 2 | USA | 3:39.10 | F |
| 3 | GBR | 3:40.68 | F |
| 4 | RUS | 3:40.78 | F |
| 5 | CAN | 3:43.06 | F |
| 6 | ITA | 3:43.27 | F |
| 7 | GER | 3:45.07 | F |
| 8 | NED | 3:44.67 | H |
| 9 | BLR | 3:45.88 | H |
| 10 | ISR | 3:48.06 | H |
| 11 | POL | 3:48.21 | H |
| 12 | HUN | 3:48.44 | H |